



AVIS
du Conseil National du Bruit

sur les conditions d'implantation des moyennes surfaces commerciales en
milieu urbain

21 septembre 2009



Contexte historique

Développement des équipements bruyants (enceintes froides, climatisations...)

Livraisons en flux tendu

Réinvestissement des centres villes



Etablissements concernés

Surface > 200 m²

Nouveaux ou transformations substantielles

Tissu urbain



Conseil
National
du Bruit

Principes

Etude acoustique initiale dont le but est :

De déterminer si le principe de l'installation commerciale est acceptable dans le bâti et le tissu urbain

Si oui : si le type d'activité commerciale envisagée est possible

Les orientations en matière de :

Choix architecturaux du projet

Plan de situation, zones sensibles, conception architecturale et dispositifs constructifs pour une isolation correcte, types de solutions pour équipements vibratiles et atténuation des chocs

Disposition des locaux et fonctions et des accès

Position des matériels bruyants

Manutention (structure, continuité et matériaux des sols)

Position des zones de livraison, impact sur le trafic local, positionnement et fonctionnement des parkings

Equipements de vente et équipements techniques et leur périphérie

Matériels et équipement des surfaces de vente, Matériels de manutention

Equipements de génie climatique et ventilation, Plomberie, sanitaires

Ascenseurs et monte-charges, Portes et fermetures mécaniques, Transformateurs et onduleurs

Compacteurs et conteneurs à déchets

Sonorisation

Conditions de livraison, Modalités de fonctionnement

Rappel des réglementations locales

A la charge du promoteur



Conseil
National
du Bruit

Principes

Etude acoustique d'exécution

Situation acoustique initiale

Estimation des niveaux sonores et émergences dans les zones sensibles à protéger

Description de l'ensemble des dispositions prises lors de l'aménagement pour respecter les préconisations de l'étude acoustique initiale

A la charge du preneur



Conseil
National
du Bruit

Principes

Dispositions concernant le chantier

Matériels

Organisation (horaires, mesures d'atténuation)

Information du public (interlocuteur désigné par maître d'ouvrage)



Conseil
National
du Bruit

Principes

Vérification

Par mesures acoustiques lors de la réception

En cas de plaintes

Information des services municipaux par transmission des études



Conseil
National
du Bruit

Principes

Il ne s'agit pas d'un texte réglementaire mais

Une aide aux promoteurs, distributeurs et commerçants pour une bonne intégration de leur projet dans l'environnement humain

Une référence pour les experts et les magistrats

Une aide pour les services municipaux chargés du bruit et de l'urbanisme